



Réparations de dommages sur terrains et maison

Par **Cat06**, le **30/01/2019** à **15:44**

Bonjour, je dispose d'un terrain et d'une habitation qui se situent dans une zone PPR, à Beausoleil dans les Alpes-Maritimes. Un chantier de construction situé en amont du terrain, situé également en PPR, a reçu un permis de construire apparemment sans expertise suffisante, notamment sur les sources d'eau présentes sous la surface du chantier et qui allaient être déviées suite à l'émission de béton dans la terre. Depuis le début du terrassement et de la construction, il y a environ deux ans, un important affaissement de terrain est apparu, avec des effets sur la nature du terrain en aval, une rupture de canalisation, des arbres qui meurent, des maisons voisines qui se fissurent et dont une partie s'écroule, des sources qui s'assèchent alors que le terrain est gorgé d'eau, etc... Le chantier ne veut pas prendre en charge les dégâts, en disant que le permis de construire a été accepté. La mairie, la préfecture et la CARF invoquent un terrain privé. L'expert de l'assurance immeuble de la maison évoque la nature du terrain, une pluviométrie importante et la non gestion des eaux du chantier mais sans rendre responsable le chantier. Les dégâts se poursuivent sans que personne ne s'occupe du problème de mouvement de terrain ni des dégâts sur les terrains et constructions en aval du chantier. Pourriez vous svp me renseigner sur le type d'expertise qui pourrait apporter des éléments pour élucider les causes de ces phénomènes, les décrire techniquement, et à quel organisme ou institution s'adresser ?
rnMerci d'avance

Par **morobar**, le **31/01/2019** à **08:29**

Bonjour,rnIl faut exposer vos griefs à un avocat spécialisé dans le domaine immobilier.rnCelui-ci déclenchera un référé expertise afin que le juge désigne un ou plusieurs experts.rnPuis

dans quelques années une décision interviendra. La notion de PC accepté n'a aucune influence, les autorisations sont toujours données sous réserve des droits des tiers, en l'espèce des voisins.